

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT AUVENT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

Date de convocation : 02 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15.

Présents : 14

Procurations : M Alan DUVAL donne pouvoir à M. Bruno GRANCOING

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoints.

Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Audrey MEUNIER, Mme Muriel HARTWICH, Mme Aurélie GAUMER, M Thomas REVET, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, M. Éric BOULESTEIX, Conseillers Municipaux.

Excusés : 1

Secrétaire de séance : Mme Jessica GATTE

OBJET : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – RESEAU D'ELECTRICITE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2333-84 et R2333-105 à 2333-111 en application du Décret N°2002-409 du 26 Mars 2022,

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 14 Mai 2022 relative au montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP),

Vu l'arrêté municipal en date du 11 Juin 2002,

Considérant que la Redevance d'Occupation du Domaine Public doit être versée, par les opérateurs du réseau électrique, au gestionnaire du domaine,

Considérant le montant de la redevance 2002 fixé à 153 €,

Considérant le taux de revalorisation fixé à 57.7 %,

Monsieur Le Maire indique, qu'au regard de ces données, la RODP due au titre de l'année 2025 relative aux ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité s'élève à 241 €.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'adopter** la proposition qui lui est faite d'émettre un titre à hauteur de 241 € correspondant à la Redevance d'Occupation du Domaine Public due au titre de

Accusé de réception en préfecture
087-218713501-20250610-D020_2025-DE
Reçu le 12/06/2025



N° 020 2025

l'année 2025 relative aux ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution
d'électricité

Fait à Saint-Auvent, le 10 juin 2025

Le Maire,

Bruno GRANCOING

Certifié exécutoire, compte tenu de la ;
Parution en Préfecture le : 12/06/2025
De la publication le : 12/06/2025





ETAT DES SOMMES DUES PAR ENEDIS

Année 2025

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité

Vu le décret n°2002-409 du 26 Mars 2002,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 Mai 2002,

Vu la délibération N°022 2024 du Conseil Municipal en date du 18 juin 2024,

Vu l'arrêté du Maire en date du 11 Juin 2002,

Vu la redevance 2002 : 153 €

Vu le taux de revalorisation de 57.7 %

La redevance 2025 s'établit à 241 €.

Arrêté le présent état des sommes dues à deux cent quarante et un euro le 10 juin 2025.

Le Maire,



Bruno GRANCOING